

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
20/04/2022

Dossier complet le :
20/04/2022

N° d'enregistrement :
2022-012554

1. Intitulé du projet

Homologation Circuit du Mas du Clos

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom BARDINON

Prénom PATRICK

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS MAS DU CLOS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BARDINON ALEXANDRE, Directeur Général

RCS / SIRET

3 4 0 5 5 6 2 9 9 0 0 0 3 0

Forme juridique

Société par Actions Simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- N°44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés a) Piste permanentes de courses, d'essais et de loisirs pour véhicules motorisés.	Au titre de l'article R122-2 du Code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), " les projets d'équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés de type "pistes permanentes de courses d'essai et de loisirs pour véhicules motorisés" doivent être soumis à un examen au cas par cas".

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réhabiliter pour homologation le Circuit du Mas du Clos créé en 1960 et exploité depuis pour la pratique des sports mécaniques de loisirs et préventifs.

Ce site a été construit en son temps sur un parc de 21 hectares.

Dans le cadre de l'homologation du circuit, la CNECV (Commission Nationale d'Examen des Circuits de Vitesses) demande les aménagements suivants :

- Mise en conformité des glissières
- Mise en sécurité des zones publics
- Mise au norme d'un virage

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce circuit sont de perpétuer 50 années d'exploitations regroupées autour de la location de piste clubs, essais constructeurs, prévention aux risques de la route, manifestations diverses liées à l'automobile et au motocycle ainsi que par cette exploitation participer à la relance du bassin économique du sud de la Creuse.

Afin d'assurer à nos usagers une sécurité des plus élevée lors de la pratique des sports mécaniques sur notre piste, nous avons décidés d'homologuer le circuit par le biais des services de la CNECV en charge de l'homologation des circuits de plus de 200km/h.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Cette mise en conformité représente plusieurs phases à savoir :

- Démontage des glissières non homologuées
- Pose de profils de glissières homologués
- Réfection ponctuelles de la bande de roulement du circuit sans ajout de surface imperméabilisée
- Pose de clôtures d'enceintes pour la protection des usagés

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sur le même schéma d'exploitation que celui appliqué depuis les 50 dernières années, tout en soufflant un vent de jeunesse par cette nouvelle homologation, la nouvelle ère du Mas du Clos sera centrée sur la sécurité des ses usagés regroupant passionnés, professionnels de l'auto et du motocycle lors de rassemblements de clubs, essais constructeurs, tournages de films, journées de prévention routière, manifestations diverses liées aux véhicules terrestres et à l'histoire de ces derniers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Notre dossier a été soumis à des examens par les administrations suivantes:

- Demande d'homologation d'un Circuit (Articles R.331-35 à R.331-21 du Code du Sport et R.411-12 du Code de la Route)
- Examen de la Commission Nationale d'Examen des Circuits de Vitesse (CNECV)
- Formulaire d'évaluation des indices Natura 2000 (Article R.414-19 et Suivants du Code de l'Environnement DECRET 2010-365)
- Examen au cas par cas, au titre de l'article R122-2 du Code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du complexe	21 hectares
Linéaire du circuit	3250 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit, Les Puids,
Circuit du Mas du Clos,
23200 Saint Avit de Tardes

Coordonnées géographiques¹

Long. 45° 56' 02" N Lat. 02° 18' 14" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒

Non ☐

Evaluation des Indices Natura 2000 (Article R.414-19 et Suivants du Code de l'Environnement DECRET 2010-365) datant du 28/02/2022

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	L'arrivée et le départ des usagers sur le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Ce projet est source de bruit de par l'utilisation de véhicules terrestres à moteurs.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Afin d'assurer la tranquillité du public, mise en place d'une norme sonore pour les véhicules empruntant le circuit. Ces derniers ne devront pas excéder des niveaux sonores supérieurs aux valeurs, diminuées de 3dBA, fixées par les fédérations ayant reçues délégation, soit en pratique 99dba pour les motos et 97 dba pour les autos.

Ces vérifications sonores seront effectuées chaque matin avant l'entrée en piste des véhicules selon la méthode de mesure relevant du règlement technique de sécurité des fédérations (RTS FFSA).

- Mise en place d'horaires d'utilisation du circuit. Celles-ci restent à être déterminée avec la Préfecture de la Creuse. En pratique, nous planifions les horaires suivantes : 9h00 - 12h00 / 14h00-18h00 (pose méridienne de 12h00 à 14h00)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. La préexistence du circuit de par sa création en 1963, de laquelle en est découlé presque 50 années d'exploitation durant lesquelles aucun effet néfaste n'a été constaté sur l'environnement ou sur la santé humaine. De plus, l'avis favorable de la DDT de la creuse concernant ce dossier nous permet de conforter notre position.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le 20/04/2022

Signature

MAS DU CLOS SAS
Siège Social : 2 rue Marcelin Berthelot 93100 MONTEUIL
Siret : 34055629900030
TVA : FR16340556299
Client : Les Pêche, 23210 SAINT AVIT DES TARDIES
SAS au capital de 2 000 000,00 €
www.masduclos.com



